

**MENTION SPÉCIALE
PRIX RÉALISATION 2001**

- SECTEUR DU MONDE MUNICIPAL -

VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

**PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ
(résumé du projet)**

En 1993, le gouvernement du Québec transfère à la municipalité de Saint-Louis-de-France, la responsabilité de la réfection et de l'entretien de 35 kilomètres de route relativement dégradée. La municipalité n'a pas de ressource pour assumer cette nouvelle responsabilité. Son équipe de voirie ne dispose ni des équipements ni de l'expertise pour rétablir un réseau si dégradé. La municipalité n'a pas non plus, les argents nécessaires.

Devant cette situation, les élus et les employés de la municipalité ont développé une approche dite de la gestion impartie. La municipalité a confié à un entrepreneur privé la réhabilitation de la route, sur une période de cinq ans et son entretien sur une période de 15 ans.

Les avantages de ce projet sont nombreux, en particulier la Ville réalisera des économies de 900 000\$ sur 15 ans. Cette situation est rendue possible par le fait que l'entrepreneur s'assure d'un carnet de commandes lui permettant de mettre en œuvre, pour cinq ans, de travaux dès le début de la saison de la construction; les coûts des équipements sont amortis et l'entrepreneur peut planifier, longtemps à l'avance, l'utilisation de ses équipes. Enfin, pour minimiser les coûts des entretiens futurs, l'entrepreneur réalise dès le départ des travaux de haute qualité. Il assume en plus, les frais de conception et de surveillance des travaux.